

**ASS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TPM**

107 Boulevard Henri Fabre  
CS30536  
83000 TOULON

SIRET 81940944200012

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 100	4 665	1 435	3 468
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	1 906	1 770	136	764	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 006</b>	<b>6 435</b>	<b>1 571</b>	<b>4 232</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	66 817		66 817	108 975	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	151		151	611
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>66 968</b>		<b>66 968</b>	<b>109 586</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>74 974</b>	<b>6 435</b>	<b>68 539</b>	<b>113 818</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	90 687	137 153
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(43 413)</b>	<b>(46 466)</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>47 274</b>	<b>90 687</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>47 274</b>	<b>90 687</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 591	5 182	
Dettes fiscales et sociales	16 674	17 949	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>21 265</b>	<b>23 131</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>68 539</b>	<b>113 818</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(43 412,79)	(46 466,35)	
(1) Dont à moins d'un an	21 265	23 131	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	105 000	110 000
	Dons	12 500	
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	969	9
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>118 469</b>	<b>110 009</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	25 430	22 687
	Impôts, taxes et versements assimilés	525	630
	Rémunération du personnel	94 582	92 544
	Charges sociales	38 903	40 665
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	2 661	2 669
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	288	175
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>162 388</b>	<b>159 371</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>(43 919)</b>	<b>(49 362)</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	507	396
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>507</b>	<b>396</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>(43 413)</b>	<b>(48 966)</b>
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		2 500
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>2 500</b>
Impôts sur les sociétés	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>118 975</b>	<b>112 904</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>162 388</b>	<b>159 371</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>(43 413)</b>	<b>(46 466)</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

# ANNEXE COMPLEMENTAIRE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 68 539€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 43 413€ avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

## 1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

## 2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Trésorerie
- 2.4 Dettes
- 2.5 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.6 Fonds dédiés
- 2.7 Traitement des conventions de financement
- 2.8 Contributions volontaires
- 2.9 Engagements financiers hors bilan et autres informations

## **1 REGLES GENERALES**

### **1.1 Conventions générales comptables appliquées**

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2018, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association Conseil de développement de TPM est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable du fait qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères relatifs à sa taille (total bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

### **1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

### **1.3 Informations à caractère fiscal**

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

## 2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

### 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### *Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements*

#### **Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs**

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

#### **Immobilisations décomposables**

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

#### **Modalités d'amortissement retenues**

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>Mode (L/D)</b>	<b>Durée</b>
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 – 10ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériel de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

### 2.2 Créances

#### *Tableau Etat des créances et des dettes*

On relève principalement :

Le poste « Autres créances » : Néant

### 2.3 Trésorerie

Le montant des disponibilités au 31/12/2019 est de 66 817 €.

### 2.4 Dettes

#### ***Tableau Etat des créances et des dettes***

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2019 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos, pour un montant de 4 591€.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2019, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées, pour un montant de 16 674 €.

### 2.5 Dépréciations inscrites au bilan

#### ***Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan***

#### **Les dépréciations de l'actif**

Néant

### 2.6 Fonds dédiés : 0€

#### ***Tableau de suivi des fonds dédiés***

## 2.7 Traitement des conventions de financement

### **Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou, à défaut en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

- *Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association (compte 131-139)*

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles, alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

- *Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association (compte 102600)*

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs, avec ou sans droit de reprise.

## 2.8 Contributions volontaires

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée met, gracieusement, à la disposition de l'association Conseil de Développement de TPM des bureaux situés au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel d'Agglomération à Toulon, 107 Boulevard Henri Fabre, ainsi que du mobilier et du matériel informatique et un véhicule Renault Mégane.

## 2.9 Engagements financiers hors bilan et autres informations

### **Engagements pris en matière de retraite**

Néant

### **Engagements reçus**

NA

### **Effectif**

Effectif moyen en 2019 : 1.33 salarié

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **Conseil de Développement Toulon Provence**

### **Méditerranée**

Association

107 Boulevard Henri Fabre

CS 30536

83 000 TOULON

**Exercice clos le 31/12/2019**

## **Grant Thornton**

S.A d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

Bureau de la Seyne sur Mer

183 Avenue de Rome ZA Les Playes

Jean Monnet Sud

83507 LA SEYNE SUR MER Cedex

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Association Conseil de Développement Toulon Provence Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'association Conseil de Développement Toulon Provence Méditerranée

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Conseil de Développement Toulon Provence Méditerranée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 12 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

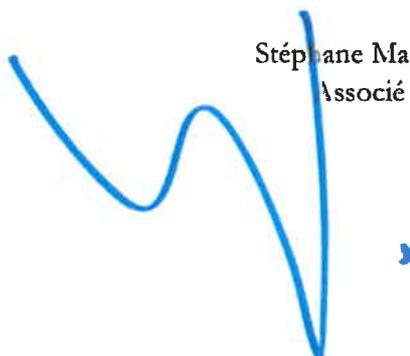
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur mer, le **24 JUIN 2020**

Le Commissaire aux Comptes  
Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Marello  
Associé



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 100	4 665	1 435	3 468
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques.mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	1 906	1 770	136	764	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>8 006</b>	<b>6 435</b>	<b>1 571</b>	<b>4 232</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières. approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	66 817		66 817	108 975	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	151		151	611
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>66 968</b>		<b>66 968</b>	<b>109 586</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>74 974</b>	<b>6 435</b>	<b>68 539</b>	<b>113 818</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					



# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	90 687	137 153
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(43 413)</b>	<b>(46 466)</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>47 274</b>	<b>90 687</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds associatifs</b>		
	<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>47 274</b>	<b>90 687</b>
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	<b>Total des fonds dédiés</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 591	5 182
	Dettes fiscales et sociales	16 674	17 949
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes</b>	<b>21 265</b>	<b>23 131</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>68 539</b>	<b>113 818</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(43 412,79)	(46 466,35)
	(1) Dont à moins d'un an	21 265	23 131
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			



# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	105 000	110 000
	Dons	12 500	
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	969	9
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>118 469</b>	<b>110 009</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	25 430	22 687
	Impôts, taxes et versements assimilés	525	630
	Rémunération du personnel	94 582	92 544
	Charges sociales	38 903	40 665
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	2 661	2 669
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	288	175
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>162 388</b>	<b>159 371</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(43 919)</b>	<b>(49 362)</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	507	396
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>507</b>	<b>396</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>(43 413)</b>	<b>(48 966)</b>
Produits exceptionnels			2 500
Charges exceptionnelles			
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>2 500</b>
Impôts sur les sociétés			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>118 975</b>	<b>112 904</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>162 388</b>	<b>159 371</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(43 413)</b>	<b>(46 466)</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



## ANNEXE COMPLEMENTAIRE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 68 539€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 43 413€ avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

### 1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

### 2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Trésorerie
- 2.4 Dettes
- 2.5 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.6 Fonds dédiés
- 2.7 Traitement des conventions de financement
- 2.8 Contributions volontaires
- 2.9 Engagements financiers hors bilan et autres informations



## **1 REGLES GENERALES**

### **1.1 Conventions générales comptables appliquées**

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2018, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association Conseil de développement de TPM est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable du fait qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères relatifs à sa taille (total bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

### **1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

### **1.3 Informations à caractère fiscal**

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.



## 2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

### 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### *Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements*

##### **Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs**

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

##### **Immobilisations décomposables**

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

##### **Modalités d'amortissement retenues**

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>Mode (L/D)</b>	<b>Durée</b>
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 – 10ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériel de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

### 2.2 Créances

#### *Tableau Etat des créances et des dettes*

On relève principalement :

Le poste « Autres créances » : Néant



### 2.3 Trésorerie

Le montant des disponibilités au 31/12/2019 est de 66 817 €.

### 2.4 Dettes

#### ***Tableau Etat des créances et des dettes***

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2019 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos, pour un montant de 4 591€.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2019, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées, pour un montant de 16 674 €.

### 2.5 Dépréciations inscrites au bilan

#### ***Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan***

Les dépréciations de l'actif

Néant



### 2.6 Fonds dédiés : 0€

#### ***Tableau de suivi des fonds dédiés***

## 2.7 Traitement des conventions de financement

### **Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou, à défaut en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

- *Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association (compte 131-139)*

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles, alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

- *Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association (compte 102600)*

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs, avec ou sans droit de reprise.

## 2.8 Contributions volontaires

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée met, gracieusement, à la disposition de l'association Conseil de Développement de TPM des bureaux situés au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel d'Agglomération à Toulon, 107 Boulevard Henri Fabre, ainsi que du mobilier et du matériel informatique et un véhicule Renault Mégane.



**2.9 Engagements financiers hors bilan et autres informations**

**Engagements pris en matière de retraite**

Néant

**Engagements reçus**

NA

**Effectif**

Effectif moyen en 2019 : 1.33 salarié



## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	6 100					6 100
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 100</b>					<b>6 100</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique. matériel outillage industriels						
Instal. agencement. aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau. informatique et mobilier	1 906					1 906
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 906</b>					<b>1 906</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>8 006</b>					<b>8 006</b>



## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 632	2 033		4 665
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 632</b>	<b>2 033</b>		<b>4 665</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique. matériel outillage industriels				
	Autres instal. agencement. aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau. mobilier	1 142	627		1 770
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 142</b>	<b>627</b>		<b>1 770</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>3 774</b>	<b>2 661</b>		<b>6 435</b>



## ANNEXE - Elément 4

## Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					



Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			
----------------------------	--	--	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	151	151		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>151</b>	<b>151</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 591	4 591		
	Personnel et comptes rattachés	3 059	3 059		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 264	12 264		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 351	1 351		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>21 265</b>	<b>21 265</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		151	151
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>151</b>



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			



## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	137 153		46 466	90 687
Résultat de l'exercice	(46 466)	46 466	43 413	(43 413)
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>90 687</b>	<b>46 466</b>	<b>89 879</b>	<b>47 274</b>



## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
				
<b>TOTAL</b>				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>				

## Dons manuels

Ressources provenant de la générosité du public Dons manuels	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
<b>Totalisation</b>				



# Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

**Conseil de Développement Toulon Provence  
Méditerranée**

Association

107 Boulevard Henri Fabre

CS 30536

83 000 TOULON

**Exercice clos le 31/12/2019**

**Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

Bureau de la Seyne sur Mer

183 Avenue de Rome ZA Les Playes

Jean Monnet Sud

83507 LA SEYNE SUR MER Cedex

# Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Association Conseil de Développement Toulon  
Provence Méditerranée

Réunion de l'organe délibérant relative à  
l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31/12/2019

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant*****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*****Convention de mise à disposition de moyens matériels**

En application de la convention signée en date du 16 mars 2016, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée met à disposition de l'Association Conseil de Développement de Toulon Provence Méditerranée, des locaux situés au sein de l'Hôtel d'Agglomération, 107 Boulevard Henri Fabre 83000.

Sont mis à disposition :

- 3 bureaux situés au 1<sup>er</sup> étage, comprenant le mobilier et le matériel informatique (ordinateur, imprimante, téléphone, accès internet) inhérent à l'utilisation de ces bureaux,
- 1 salle de réunion située au 1<sup>er</sup> étage, espace mutualisé
- 1 place de parking

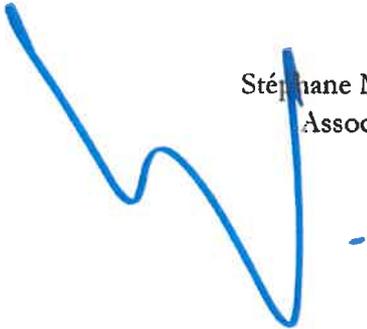
Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

L'autorisation d'occuper les lieux est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Un avenant à la convention de mise à disposition des locaux a par ailleurs été établi en juin 2016, prévoyant également la mise à disposition, toujours à titre gracieux, d'un véhicule.

La Seyne sur Mer, le **24 JUIN 2020**

Le Commissaire aux comptes  
**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



Stéphane Marella  
Associé